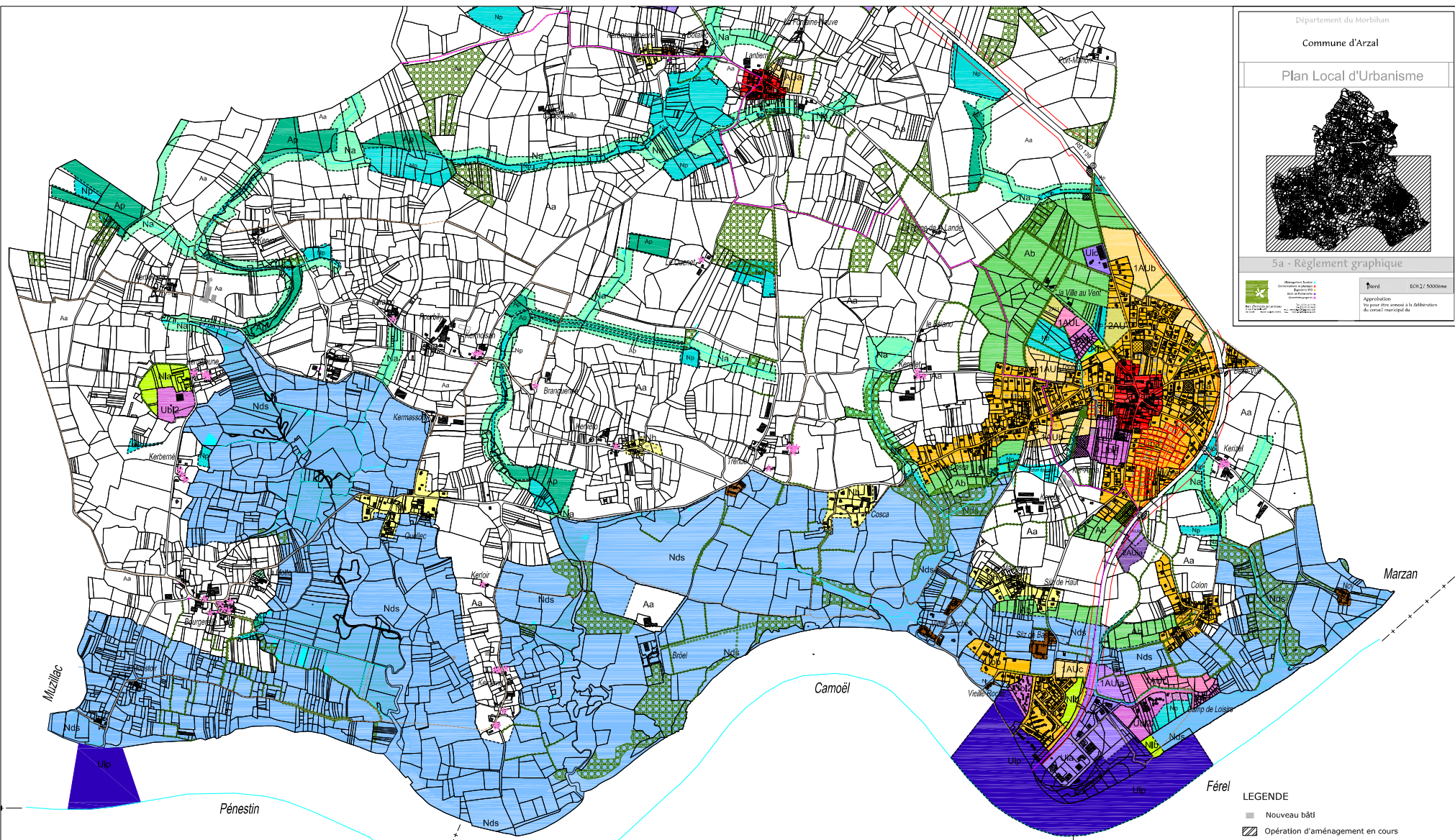




Échelle: 1:50000
Approuvé par le conseil municipal de la commune d'Arzal le 12/12/2012



ZONES URBAINES	ZONES A URBANISER	ZONES AGRICOLES	ZONES NATURELLES
Ua	1AU	Aa	Np
Ub	2AU	Ab	Nds
Uc	1AUI	Ap	Na
Ud	1AUL		NL
Ue	2AUI		Nr
Uf			Nh

Emplacement réservé		
n°1	Pompe de relevage	Commune 0,12ha
n°2	Extension cimetièr	Commune 0,22ha
n°3	Voie de desserte	Commune 0,07ha
n°4	Logements sociaux	Commune 0,27ha
n°5	Équipement sportif	Commune 0,26ha
n°6	Aménagement routier	Commune 0,44ha
n°7	Aire de camping-car	Commune 0,66ha

- Espace boisé classé à créer ou à préserver
- Halle bocagère à préserver ou à créer au titre du L1231,7 du code de l'urbanisme
- Bois à préserver au titre du L1231,7 du code de l'urbanisme
- Arbres remarquables à préserver au titre du L1231,7 du code de l'urbanisme
- Petit patrimoine à préserver au titre du L1231,7 du code de l'urbanisme
- Bâtiment de caractère pouvant changer de destination

LEGENDE

- Nouveau bâti
- Opération d'aménagement en cours
- Secteur réservé aux dispositifs d'assainissement individuel. Constructions interdites
- Mare, Etang et Cours d'eau
- Recul des constructions par rapport au cours d'eau et maintien d'une bande enherbée
- Recul des routes départementales et nationales
- Voie vélo
- Chemin de randonnée et VTT